

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 30 (1938)
Heft: 7

Artikel: La politique économique et sociale en Suède
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384145>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La politique économique et sociale en Suède.

Par *Max Weber*.

Au cours des premières années de la crise économique mondiale, la Suède a été fortement éprouvée. Le nombre des chômeurs a augmenté dans des proportions considérables. La Suède, dont les exportations, comme celles du Danemark, dépendent largement de la Grande-Bretagne, a été dans l'obligation de suivre immédiatement la dévaluation britannique, intervenue en septembre 1931. Toutefois, à elle seule, la dévaluation de la couronne n'a pas été en mesure de mettre fin à la crise, le gouvernement bourgeois d'alors continuant de céder à des tendances déflationnistes. Les traitements et salaires du personnel de l'Etat furent baissés alors que l'industrie privée, de son côté, multipliait les efforts pour réduire encore davantage le revenu des salariés.

Ce n'est guère qu'en 1933 que cette situation commença à changer. En automne 1932, les élections avaient porté le parti socialiste suédois au pouvoir. Après de longs pourparlers avec les représentants des paysans, les socialistes sont parvenus à mettre sur pied un programme destiné à surmonter la crise. Depuis lors, la Suède n'a cessé de se conformer aux principes de ce programme, dont l'un des traits essentiels est la collaboration entre les mouvements paysan et ouvrier.

D'une manière générale, cette politique a pour objectif le *maintien et l'augmentation du pouvoir d'achat des larges masses populaires*. En d'autres mots, il prévoit d'une part des mesures en faveur de l'agriculture et, d'autre part, de la population industrielle.

Dès le début, la politique agricole du gouvernement ouvrier suédois a tendu à réaliser une augmentation des produits agricoles, qui avaient fortement baissé, de manière à permettre aux paysans de payer les intérêts de leur dette et de leur assurer une rémunération convenable de leur travail. La dévaluation de la couronne n'a pas laissé de favoriser fortement cette politique; ajoutons toutefois que le gouvernement a considéré cette mesure monétaire comme la condition essentielle de sa nouvelle politique. Mais l'Etat a encore été dans l'obligation de recourir à d'autres interventions. Dans tous les domaines, il a dû prendre des mesures afin de maintenir les prix, mesures qui, dans chaque cas, ont tenu compte des circonstances particulières. Les prix des produits agricoles consommés principalement dans le pays même ont été stabilisés et même augmentés. Tel a été par exemple le cas pour les céréales et le lait. Le prix des betteraves à sucre a été garanti. Quant aux branches de la production travaillant pour le marché extérieur, elles ont bénéficié de subventions; le gouvernement a versé des primes à l'exportation aux producteurs d'œufs et de beurre.

On pourrait être tenté de remarquer que cette politique ne s'écarte pas beaucoup des mesures prises par la Confédération en faveur de l'agriculture au cours de ces dernières années. Et pourtant, il y a une différence fondamentale entre la politique agricole de la Suède et celle de notre pays. Tout d'abord, les mesures prises par la Suède en vue de maintenir et d'augmenter le prix des produits agricoles et, partant, le revenu des masses paysannes, ont été infiniment plus coordonnées que les nôtres; elles n'ont pas été sans cesse affaiblies ou neutralisées par des mesures opposées, comme nous avons pu le constater chez nous. En outre — et c'est là l'essentiel — la politique des salaires, la politique sociale a effectivement jeté les bases indispensables à toute politique agraire efficace. En Suisse, au contraire, on a systématiquement affaibli le pouvoir d'achat des consommateurs de produits agricoles, en réduisant d'autant l'efficacité des mesures prises par le gouvernement en faveur des agriculteurs.

En ce qui concerne la population industrielle, les mesures du gouvernement suédois ont principalement tendu, d'une part, à créer de nouvelles occasions de travail et, d'autre part, à étendre les assurances sociales. Ces mesures diverses avaient pour seul et même but non seulement de stabiliser les salaires mais encore de permettre leur augmentation dans la mesure du possible. De 1933 à 1936, la Suède a réalisé de grandes choses dans le domaine des travaux de chômage. L'Etat a entrepris lui-même de grands travaux, tout spécialement en vue d'améliorer les voies de communication (modernisation et extension des ports, construction de canaux, développement de l'électrification, construction de routes, etc.). Parallèlement, le gouvernement a subventionné les travaux des communes et des entreprises particulières. Il a également encouragé la construction des habitations. Ces diverses mesures ont donc permis de ramener les effectifs du chômage de 200,000 à 40,000 au cours de l'été dernier. Par ailleurs, la Suède a fait de gros efforts en vue de mettre fin au chômage structurel consécutif aux modifications intervenues dans la structure même de la vie économique du pays. Il faut toutefois préciser que la Suède, comme d'ailleurs la Suisse, n'a pas ressenti de profondes perturbations d'ordre structurel, et cela contrairement à ce qui a eu lieu en Grande-Bretagne. La catégorie de travailleurs la plus fortement frappée par le chômage structurel a été celle des ouvriers carriers ensuite de la suppression du pavage des routes et de son remplacement par l'asphaltage. Le gouvernement s'est efforcé de diriger ces ouvriers vers d'autres professions. Dans le domaine de l'assurance sociale, mentionnons avant tout les subventions de l'Etat aux caisses d'assurance-chômage des syndicats; introduites pour la première fois au cours de la crise, elles n'ont cessé d'être développées depuis.

La politique financière et de crédit du gouvernement suédois est poursuivie en corrélation étroite avec les diverses mesures que nous venons de mentionner. La méthode de financement des tra-

vaux de chômage à laquelle l'Etat a recouru a permis de ménager le pouvoir d'achat des catégories de salariés les moins favorisées. Le gouvernement a décrété un impôt de crise sur les grosses fortunes et le revenu; les droits sur les successions ont été augmentés. Toutefois, la majeure partie des sommes nécessitées par le programme de création de travail a été couverte au moyen d'emprunts. Avant tout, et il est nécessaire de le relever ici, la Suède a adopté une politique financière qui rejette le principe par trop rigide de l'équilibre budgétaire annuel. Le gouvernement suédois, tout en étant partisan de l'équilibre financier, estime qu'il n'est pas indispensable de le réaliser dans le cadre d'un seul exercice budgétaire mais qu'il peut l'être en plusieurs années, de façon à permettre de tenir compte et de profiter des fluctuations de la conjoncture. Au cours des années les plus sombres de la crise économique, le gouvernement suédois est effectivement parvenu à investir des sommes considérables dans la lutte contre la crise, sommes qui n'ont pas été — du moins pas immédiatement — prélevées sur le pouvoir de consommation des masses populaires. A peine quelques années s'étaient-elles écoulées que le gouvernement, grâce à l'amélioration de la situation économique, était déjà en mesure de procéder au remboursement des emprunts nécessités par l'application du programme de création d'occasions de travail.

Ajoutons que cette politique n'a été possible que dans la mesure où le gouvernement a pris les mesures nécessaires sur le marché des capitaux. La dévaluation et la liquidation de la politique de déflation ont eu pour conséquence une augmentation considérable de l'offre de capitaux et une baisse du taux de l'intérêt. Cette situation a donc mis le gouvernement en mesure de couvrir ses besoins financiers dans des conditions extrêmement favorables. Alors que chez nous la Confédération et les Chemins de fer fédéraux devaient s'estimer heureux de pouvoir emprunter à 4½ ou 5 pour cent, les emprunts d'Etat à 3 pour cent étaient déjà la règle en Suède.

Ce n'est pas tant l'une ou l'autre des mesures prises qui est caractéristique de la politique de crise du gouvernement suédois que la coordination systématique en vue d'un seul et même but de toutes les mesures de politique économique, financière, monétaire et sociale. C'est pourquoi chacune des interventions de l'Etat, considérée en elle-même, ne va peut-être pas aussi loin, n'est pas aussi profonde que l'on pourrait s'y attendre. Seule la coordination de toutes ces mesures diverses dans le cadre d'un plan solidement établi a assuré l'efficacité de cette politique. Il est facile de constater que la politique du gouvernement suédois lui a permis, cinq ans plus tard, d'atteindre en majeure partie, l'objectif qu'il s'était fixé. Le résidu du chômage est relativement faible. Le revenu de la population paysanne et des masses industrielles a augmenté. Bien que nous n'ayons pas à notre disposition des chiffres suffisamment contrôlés pour nous permettre d'établir une comparaison,

nous sommes toutefois en mesure d'admettre que le revenu du travail des populations agricoles est plus élevé en Suède qu'en Suisse. Quant au revenu des ouvriers d'industrie, il est tout aussi élevé que chez nous; il l'est même probablement davantage. Selon les statistiques suédoises, le gain horaire moyen était de 1.12 couronnes en 1936, soit de fr. 1.25. Au cours de la même année, le revenu annuel moyen des ouvriers d'industrie (établi sur la base de 300,000 déclarations de salaires) était de 2511 couronnes ou 2800 francs. Selon les indications de l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et des industriels en métallurgie, le gain horaire moyen d'un ouvrier adulte dans l'industrie suédoise des machines et métaux était plus élevé de 7 pour cent que celui d'un ouvrier qualifié suisse, de 10 pour cent que celui d'un ouvrier auxiliaire ou mi-qualifié et de 11 pour cent que celui d'un manœuvre. (En Norvège, il semble même que certains salaires soient de 21 à 26 pour cent plus élevés que chez nous.) Le pouvoir d'achat de la couronne étant à peu près le même que celui du franc suisse, nous sommes autorisés à comparer ces chiffres.

La politique sociale de ces dernières années a eu les effets les plus heureux sur l'économie intérieure. C'est pour cette raison que la Suède envisage sans trop de crainte les troubles éventuels de l'économie mondiale, l'économie intérieure suédoise disposant de réserves suffisantes pour en amortir les conséquences. Par ailleurs, cette politique efficace, de même que l'entente et la collaboration réalisées entre les masses paysannes et ouvrières ont largement contribué à l'apaisement de la vie sociale et politique, apaisement qui, à son tour, ne laisse pas d'influencer favorablement l'évolution économique.

La protection des travailleurs en Norvège.

Par *E. Pflëging*.

I.

Ce n'est que très tard que la Norvège a pris place parmi les Etats industriels. Presque cent ans séparent la première des grandes lois relatives à la protection des travailleurs promulguées en Grande-Bretagne, le célèbre Peel-Act de 1802, la première base légale à partir de laquelle s'est développée la protection des enfants et des jeunes gens, de la première loi norvégienne instituant le contrôle des fabriques «*Lov om Tilsyn med arbeide i fabriker*» du 27 juin 1892. La Norvège suivait donc à un long intervalle l'exemple de l'Allemagne (loi de 1833), de la Suisse et des deux autres Etats scandinaves. Mais ces derniers temps, la Norvège a rattrapé le temps perdu à un rythme extraordinairement rapide. Une ère de progrès a fait place à la situation rétrograde d'antan.